

Les conditions

Depuis 2009, la RIVP prend en charge et réalise les travaux d'adaptation à l'intérieur des logements à la demande des locataires en situation de vieillissement ou de handicap.

DANS QUELLES CONDITIONS POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

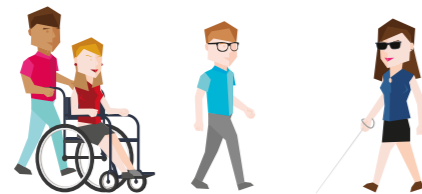
Quelles que soient vos conditions de ressources, vous pouvez faire une demande d'adaptation de votre logement si vous répondez aux critères suivants :

Pour les personnes âgées :

- Avoir plus de 70 ans
- Être titulaire d'une **carte d'invalidité** ou fournir un **certificat médical** pour les personnes entre 60 et 70 ans
- **Ne pas être en situation de sous-occupation** (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)

Pour les personnes en situation de handicap :

- Être titulaire d'une **carte MDHP** ou d'**invalidité**
- **Ne pas être en situation de sous-occupation** (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)



SI VOTRE LOGEMENT NE PEUT ÊTRE ADAPTÉ À VOTRE BESOIN OU SI VOUS ÊTES EN SOUS-OCCUPATION

la RIVP vous proposera un changement de logement si possible dans l'arrondissement de votre choix et prendra en charge votre déménagement, sous certaines conditions de ressources.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez adresser votre demande par courrier à votre agence ou dans votre espace locataire sur rivp.fr.



Contacts utiles

(Financements possibles pour le mobilier)

→ La Maison Des Personnes Handicapées de Paris

69, rue de la Victoire - 75009 PARIS
Site web : <http://mdph-75.action-sociale.org/>
Tél. : 08 05 80 09 09 - Fax : 01 53 32 37 22
Email : contact@mdph.paris.fr

→ Maisons des aidants et des aînés

10^e et 19^e arrondissements
Site web : www.paerpa-paris.fr

À PARIS

→ PPE/CLIC Paris Centre

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements
48, rue St-André des Arts
75006 Paris
Tél. : 01 44 07 13 35

→ PPE/CLIC Paris Sud

13^e et 14^e arrondissements
20, rue de la Glacière
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 21 09

→ PPE/CLIC Paris Nord-Ouest

8^e, 17^e et 18^e arrondissements
3, place Jacques Froment
75018 Paris
Tél. : 01 53 11 18 18

→ PPE/CLIC Paris Est

11^e, 12^e et 20^e arrondissements
55, rue de Picpus
75012 Paris
Tél. : 01 40 19 36 36

→ PPE/CLIC Paris Ouest

7^e, 15^e et 16^e arrondissements
8, rue Fallempin
75015 Paris
Tél. : 01 44 19 61 60

→ PPE/CLIC Paris Nord-Est

9^e, 10^e et 19^e arrondissements
126, quai de Jemmapes
75010 Paris
Tél. : 01 40 40 27 80

EN BANLIEUE

→ MDPH 91 Essonne

Tél. : 01 60 76 11 00

→ MDPH 92 Hauts-de-Seine

Tél. : 01 41 91 92 50

→ MDPH 93 Seine-Saint-Denis

Tél. : 01 48 95 00 00

→ MDPH 94 Val-de-Marne

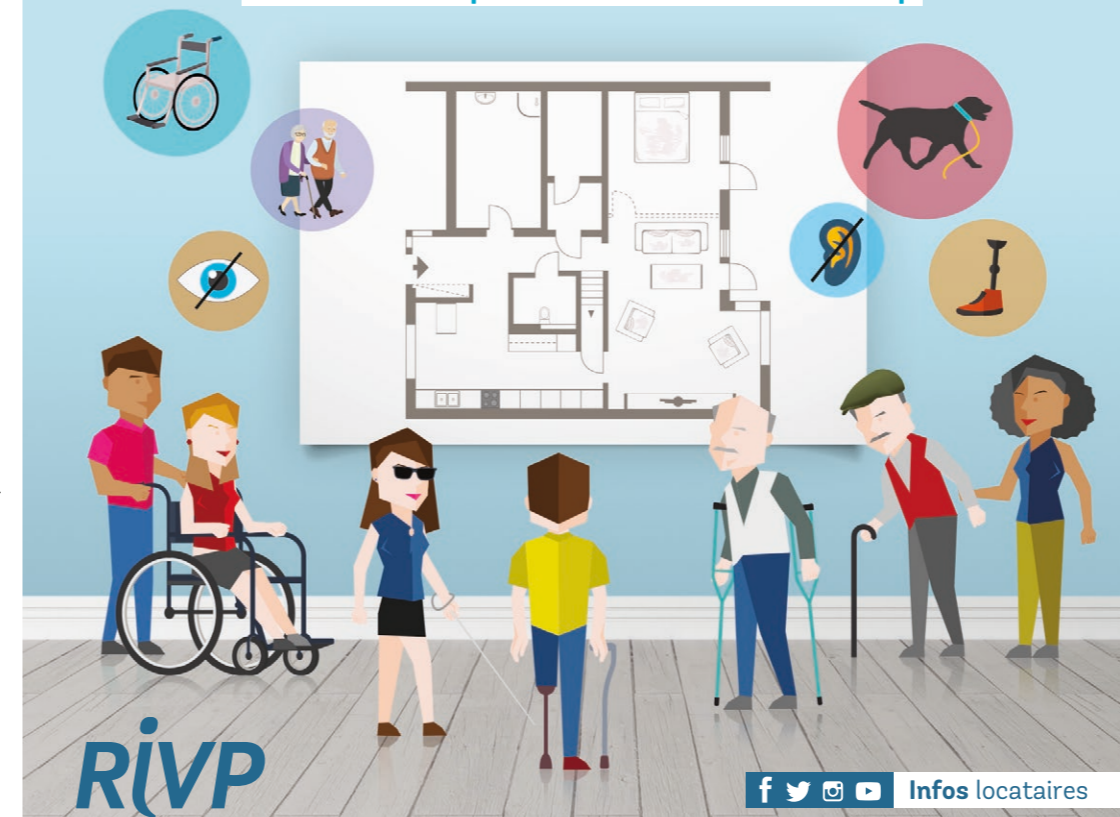
Tél. : 01 43 99 79 00

→ MDPH 78 Yvelines

Tél. : 01 30 21 07 30

Un logement adapté, ça peut tout changer !

Vieillesse et personnes en situation de handicap



© Direction de la Communication de la RIVP - Février 2018 - epc.com

f t i y Infos locataires

Travaux d'adaptation

LES GRANDES ÉTAPES

1 La réalisation de votre demande auprès de votre agence

Formulez votre demande par courrier ou dans votre espace locataire sur rivp.fr.

2 Le rendez-vous personnalisé à votre domicile

L'objectif est de faire un état des lieux et de définir des travaux adaptés à vos besoins, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute aux frais de la RIVP.

3 La validation du projet

Le projet est finalisé et validé par la RIVP qui fait ensuite établir des devis par des entreprises spécialisées. Les équipements mobiliers dont vous pouvez avoir besoin restent à votre charge. Renseignez-vous pour obtenir une aide (voir contacts en dernière page).

4 La réalisation des travaux

Ils se font « en milieu occupé » en veillant à vous causer le moins de désagréments possibles.

5 Diagnostiques techniques

Avant le début des travaux, la RIVP devra réaliser les études et diagnostics nécessaires.

NOS ENGAGEMENTS

- Une entière confidentialité
- Une prise en charge des travaux
- Un délai de 6 mois, en dehors de tout problème technique, entre la réception de votre demande et la réalisation des travaux.

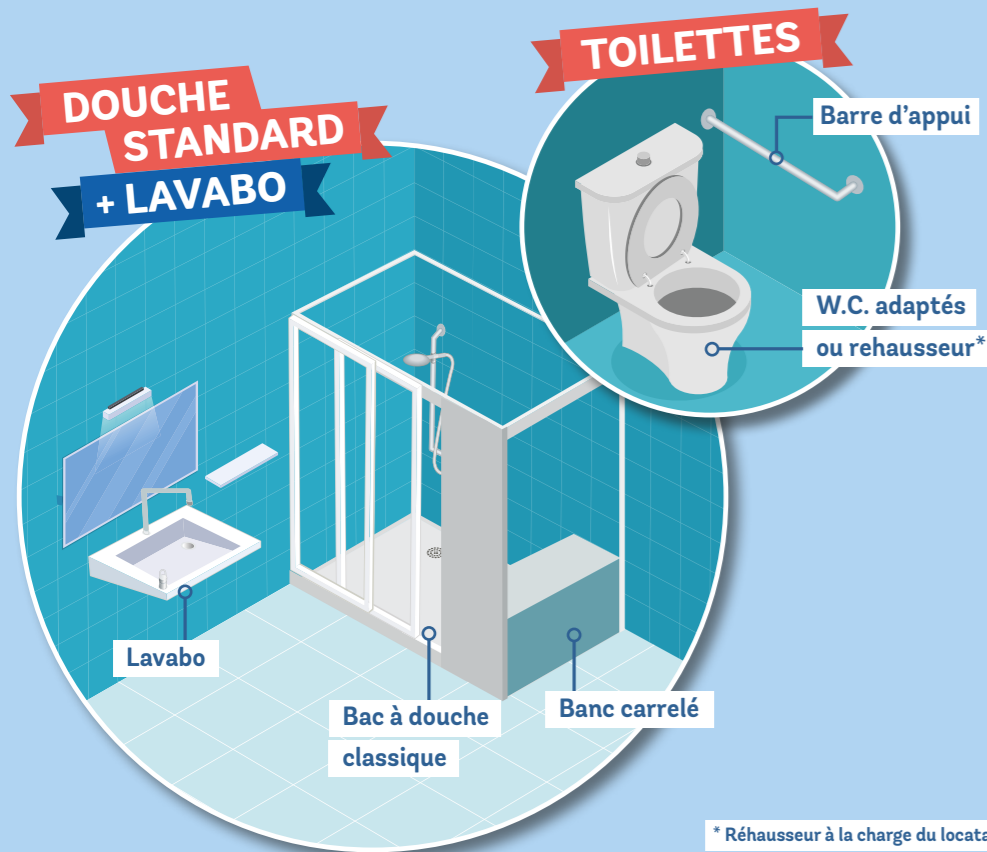


POURQUOI UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation et la réadaptation, afin d'aider les personnes en situation de handicap à développer leur indépendance et leur autonomie dans la vie quotidienne. Son expertise est requise pour évaluer les aménagements nécessaires à réaliser dans votre logement. Il pourra également vous conseiller, en fonction des difficultés rencontrées. Son intervention est prise en charge par la RIVP.

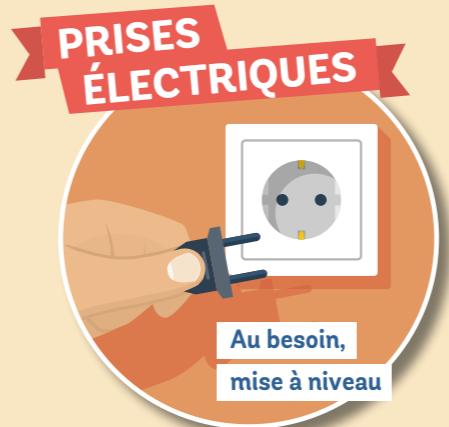
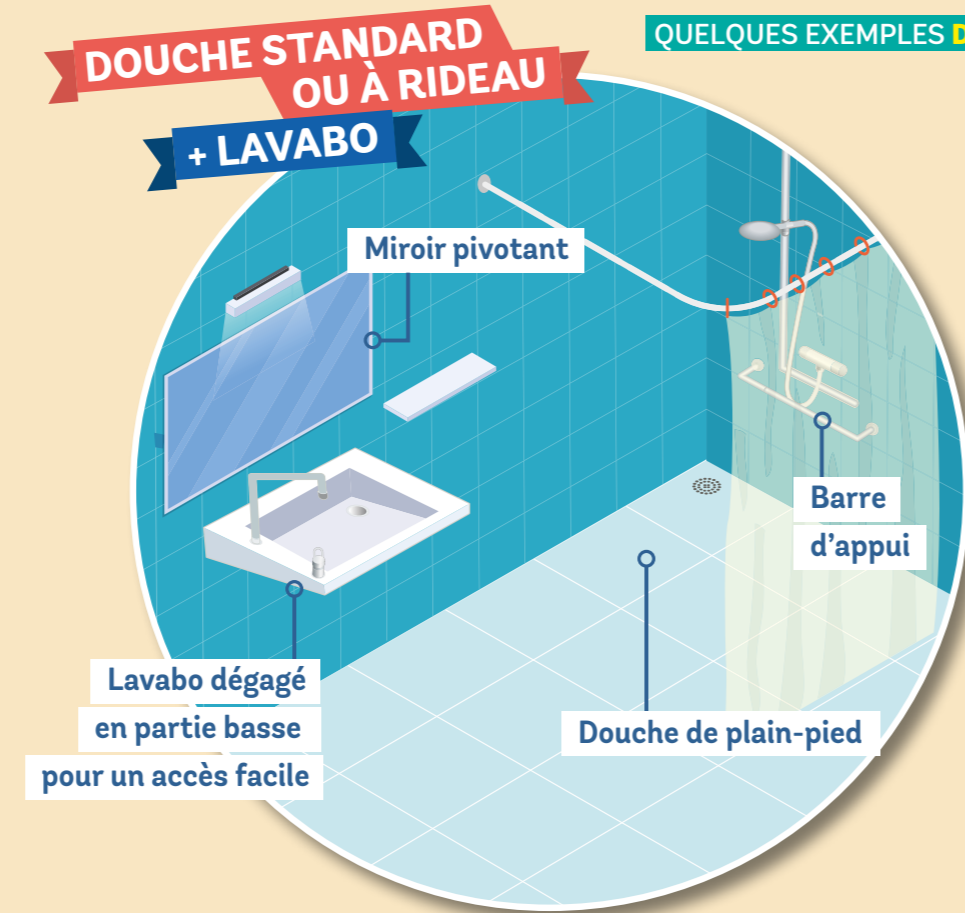
Vieillessement

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

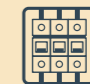





En situation de handicap


QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX EN FONCTION DES BESOINS



Selon la faisabilité technique, les travaux suivants peuvent être réalisés pour adapter votre logement :

-  Accès facilité au tableau électrique
-  Motorisation des volets
-  Installation de portes coulissantes
-  Aménagement de la distribution du logement

BON À SAVOIR !

-  Des **flashes lumineux** peuvent être installés pour le handicap auditif.
-  Des **accessoires ou équipements de couleurs contrastées** pour les mal voyants peuvent être fournis.